



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
RP_CRJ_LGEBaD
2019-2020

PAGE N°

1

Règlement particulier championnat JEUNES de la Ligue Grand Est de Badminton

Article 1 – Dates et Lieux

La compétition se déroulera les 7 et 8 mars 2020 au Centre des Sport Bernard Guy, Avenue Georges Guynemer, 54700 Pont-à-Mousson

Article 2 – Règlements

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (*RGC*), le règlement du Championnat Jeunes LGEBaD-2019-2020 et le présent règlement particulier.

La participation au championnat jeunes LGEBAD implique l'adhésion à l'ensemble de ces règlements.

Article 3 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre principal de la compétition est ? . Il sera assisté par un juge-arbitre adjoint.

Les décisions des Juges-arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Le logiciel **badnet** sera utilisé pour la gestion de ce tournoi.

Article 4 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec sa fédération nationale et notamment la FFBad pour les joueurs évoluant en France, et être en possession de sa licence 2019/2020 le jour du tournoi.

Le tournoi est ouvert uniquement aux joueurs licenciés à la date du tirage au sort de la Ligue Grand Est dans les catégories poussins(es), benjamins(es), minimes, cadets(es) et juniors.

Les règles de surclassement et les modes de qualifications sont décrits dans le règlement du Championnat Jeunes LGEBaD-2019-2019



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
RP_CRJ_LGEBaD
2019-2020

PAGE N°

2

Article 5 – Echancier

Lancement des inscriptions	Mercredi 8 janvier 2020
Limite de transmission par les CODEP des listes des champions départementaux	Mercredi 29 janvier 2020
Date de prise en compte du CPPH pour la liste des qualifiés	Jeudi 6 février 2020
Date limite d'inscription (badnet)	Dimanche 9 février 2020 à 22h
Diffusion de la liste des qualifiés et remplaçants	Autour du lundi 17 février 2020
Prise en compte du CPPH pour la confection des tableaux	Jeudi 20 février 2020
Date de retrait de la compétition sans justificatif	Vendredi 21 février 2020
Envoi des convocations	Autour du mercredi 26 février 2020
Championnat Régional Jeunes Grand Est	Les 7 et 8 mars 2020

Article 6 – Procédure d'Inscription

Les inscriptions seront faites, au travers du module **badnet** disponible sur le site :
<https://www.badnet.org/>

Attention : les inscriptions « individuelles » et « CODEP » ne seront pas prises en compte, seules celles qui auront été faites sur badnet grâce à un compte « Club » seront acceptées.

Les droits d'inscriptions sont de 10€, 12€ ou 14€ pour respectivement 1, 2 ou 3 tableaux.

Ils sont à la charge des clubs (sauf accord interne CODEP) et payable à réception de la facture envoyée par le secrétariat de la LGEBaD.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
RP_CRJ_LGEBaD
2019-2020

PAGE N°

3

Article 7– Forfaits

Chaque participant inscrit se déclarant forfait après la date de retrait de la compétition sans justificatif devra prévenir le plus tôt possible de sa non-participation :

En amont de la compétition :

Benoit LAURENT
06.84.51.01.24 / crj@badmintongrandest.com

Le jour de la compétition :

Le Juge-Arbitre
Coordonnées dans les convocations

Les joueurs devront adresser au plus tard dans les **5 jours** suivant la compétition, les pièces justificatives, en courrier avec **AR**, à la Ligue du Grand Est de Badminton, 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine. *Art. 17 du RGC.*

Chaque participant est invité à s'informer des sanctions encourues en cas de non-respect de cette procédure.

Article 8 – Horaires

La compétition se déroulera de 10h à 20h le samedi et de 8h30 à 17h00 le dimanche (suivi de la remise des récompenses).

Tout joueur doit être présent dans la salle à l'heure précisée dans sa convocation ou 30 minutes avant son premier match. Il doit pointer dès son arrivée à la table de marque.

Les horaires des matchs indiqués dans les échéanciers sont donnés à titre indicatif.

Chaque joueur ayant commencé la compétition (ou ayant pointé à la table de marque) pourra ensuite être appelé jusqu'à 1 heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Un retard de 5 minutes à l'appel du match peut entraîner la disqualification du(des) joueur(s) concerné(s).

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Sauf exception à l'appréciation du juge-arbitre le temps est décompté dès l'appel du match concerné par la table de marque.

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match. Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
RP_CRJ_LGEBaD
2019-2020

PAGE N°

4

Article 9 – Coaching

Le coaching est autorisé selon les règles du RGC.

Article 10 – Volants

Les matchs se joueront avec des volants en plume dans toutes les catégories, et seront fournis par la ligue Grand Est.

Le volant officiel utilisé sera le **RSL 3**.

Article 11 – Arbitrage

Les matchs seront majoritairement auto-arbitrés avant les phases finales sauf si le nombre d'arbitres présents permet d'arbitrer l'ensemble des rencontres.

Les phases finales seront, dans la mesure du possible, arbitrées par des arbitres officiels.

Tout volant touchant le plafond, la structure de celui-ci, l'éclairage au-dessus du terrain sera compté let au service, faute en cours de l'échange.

Toutefois, si l'élément est difficilement perceptible (câble de panneau de basket par exemple), le volant sera let tout le temps.

Si l'un des joueurs le désire (pour une situation particulière), il pourra demander un arbitre auprès du juge-arbitre responsable de sa salle. Ce dernier sera pourra refuser cette demande s'il ne l'estime pas pertinente ou qu'il n'a pas la ressource en arbitres suffisante.

Article 12 – Sécurité et hygiène

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Il est interdit de FUMER dans les salles ou d'apporter des récipients en verre.

Il vous est demandé de laisser les salles propres en utilisant notamment les poubelles mises à votre disposition.

Merci d'avoir pris le temps de lire ce règlement et bon championnat.